



DUNE

ASSURANCE CONSTRUCTION TRAVAUX COPROPRIÉTÉ

- Dommages Ouvrage (DO)
- Tous Risques Chantiers (TRC)
- Constructeur non réalisateur (CNR)
- Responsabilité civile du maître d'ouvrage (RCMO)



SYNDICS & COPROPRIÉTAIRES INDIVIDUELS



ASSURANCE CONSTRUCTION TRAVAUX COPROPRIÉTÉ

Quels types de travaux ?

- Aménagement intérieur d'appartement
- Travaux affectant les parties communes
- Travaux de rénovation énergétique d'immeuble
- Réfection/modification des façades de l'immeuble
- Travaux d'accessibilité en copropriété (PMR)
- Rénovation de commerce en copropriété

Quelle rémunération ?

- Commission de 15% de la prime HT
- La liberté d'ajouter vos frais de gestion

Quels avantages ?

- La possibilité de donner un accès au syndic à la plateforme DUNE pour la gestion et la tarification des projets
- Votre police en moins de 24h après le dépôt du dossier complet
- Une souscription en France métropolitaine (y compris Corse) pour l'ensemble des garanties
- Pas de maîtrise d'oeuvre complète nécessaire sous les 250 000€ de travaux
- Contrôleur technique (missions LP + LE) pour les chantiers supérieurs à 500 000€
- Une police unique incluant toutes les garanties

Quels tarifs ?

COÛT DES TRAVAUX	PRIME / TAUX APPLICABLE	
	PARTIES COMMUNES	PARTIES PRIVATIVES
De 0 à 15 000 €	1000 € TTC	1990 € TTC
De 15 001 à 80 000 €	1500 € TTC	2690 € TTC
De 80 001 € à 180 000 €	2200 € TTC	3790 € TTC
De 180 001 € à 300 000 €	2,00 % du coût de construction avec un minimum de 2200€ TTC	2,90 % du coût de construction avec un minimum de 5990€ TTC
De 300 001 € à 1 200 000 €	1,75 % du coût de construction avec un minimum de 6000€ TTC	2,80 % du coût de construction avec un minimum de 9490€ TTC
De 1 200 001 € à 3 000 000 €	1,60 % du coût de construction avec un minimum de 21 000€ TTC	2,70 % du coût de construction avec un minimum de 35 490€ TTC
De 3 000 001 € à 5 000 000 €	1,60 % du coût de construction avec un minimum de 21 000€ TTC	-
De 5 000 001 € à 10 000 000 €	1,50 % du coût total de construction TTC	-